

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018**

**DELIBERATION N°2018.00504**

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -  
COMMUNE DE SAINT-ETIENNE - TRAVAUX D'AMELIORATION DU CONFORT  
ACOUSTIQUE DES RESTAURANTS SCOLAIRES DU GRAND CLOS ET DE  
CENTRE DEUX**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 79

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 89

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,  
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,  
M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR,  
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,  
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,  
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN,  
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT,

**Le 26 décembre 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20181220-D2018005040-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181226

M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,  
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL  
NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG,  
Mme Laurence JUBAN, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Pascale MARRON,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO  
CUSTODIO, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES,  
M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,  
M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018**

### **FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE SAINT-ETIENNE - TRAVAUX D'AMELIORATION DU CONFORT ACOUSTIQUE DES RESTAURANTS SCOLAIRES DU GRAND CLOS ET DE CENTRE DEUX**

#### **I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique**

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux d'amélioration acoustique de bâtiments sensibles existants, dans un objectif de lutte contre le bruit, sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

La commune de Saint-Etienne sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour les travaux d'amélioration du confort acoustique des restaurants scolaires du Grand Clos et de Centre Deux.

#### **II. Le projet porté par la commune de Saint-Etienne**

La Ville de Saint-Etienne est engagée depuis 2010 dans une démarche visant à lutter contre le bruit pendant la pause méridienne des écoliers. Suite à la réalisation d'une série de mesures acoustiques, des travaux d'insonorisation ont été programmés chaque année dans

plusieurs établissements, la priorité étant donnée aux sites les plus bruyants. Ainsi, les restaurants scolaires du Grand Clos et de Centre Deux ont été priorités.

Cette opération permettra d'améliorer la qualité du temps de restauration et, par conséquent, d'offrir une meilleure qualité d'accueil aux enfants et de meilleures conditions de travail aux agents de service. Ces améliorations acoustiques bénéficieront également aux élèves du groupe scolaire Petit Coin et aux élèves de l'école élémentaire La Veüe, qui déjeunent respectivement dans les cantines des groupes scolaires Grand Clos et Centre 2, soit près de 240 élèves au total.

Ainsi, ce projet représente :

- Le traitement acoustique du restaurant scolaire du Grand Clos :
  - o Etude acoustique ;
  - o Amélioration de l'acoustique, comprenant l'agrandissement du réfectoire (190 m<sup>2</sup>), (notamment sol PVC acoustique, revêtement acoustique, panneaux acoustiques absorbants) ;
  - o Amélioration des conditions d'attente dans le hall du réfectoire (80 m<sup>2</sup>) (sol PVC acoustique, matériaux absorbants pour les surfaces verticales).
- Le traitement acoustique du restaurant scolaire du Centre Deux :
  - o Etude acoustique ;
  - o Optimisation de l'office (42 m<sup>2</sup>), en vue de mieux adapter les espaces dans un objectif de confort acoustique ;
  - o Amélioration acoustique du réfectoire (100 m<sup>2</sup>) avec, en parallèle, mise en place de luminaires performants type LED (dalles acoustiques pour fond-plafond et murs).

Le coût total d'opération est estimé à 58 164,16 € HT, intégralement éligible.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de Saint-Etienne s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 350 000,00 €. A ce jour, une partie de cette enveloppe a déjà été attribuée à la commune. Le solde est de 168 889,50 €.

Comme suite à la demande de la commune et compte tenu du taux d'intervention de Saint-Etienne Métropole, il a donc été proposé une aide à hauteur de 29 082,08 € pour ce projet.

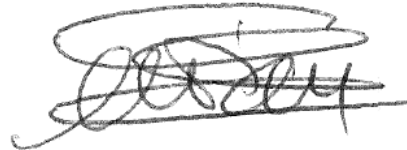
En déduisant le montant du fonds de concours (soit 29 082,08 €), le solde restant à consommer sera désormais de 139 807,42 €.

#### **Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de Saint-Etienne pour les travaux d'amélioration du confort acoustique des restaurants scolaires du Grand Clos et de Centre Deux d'un montant maximum de 29 082,08 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2019.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

**Gaël PERDRIAU**